



Audience Domaines du 17 décembre 2014

Propos liminaires

Depuis plusieurs mois, les agents des Domaines se sont mobilisés massivement, avec un point d'orgue : la grève du 13 novembre à l'appel de quatre organisations syndicales dont la CGT.

Dans plus de 70 départements, 70 à 100% des agents des Brigades d'évaluation domaniale étaient en grève. C'est un fait sans précédent dans l'histoire de ce service.

Vous n'aviez pas voulu recevoir le 13 novembre la délégation de grévistes de la région parisienne qui sollicitait avec des organisations syndicales une entrevue pour vous porter leurs revendications.

L'ampleur de la grève vous a cependant amené à proposer la tenue d'une réunion nationale Domaines, ce dont nous nous félicitons.

Après l'échec des deux GT domaines où la Direction a refusé d'aborder les questions et revendications des agents, il nous apparaît clair et évident que cette réunion ne saurait être autre chose qu'un premier cadre concret de négociation sur les revendications des agents des Domaines.

Afin de traiter l'ensemble des sujets, il conviendra d'engager un cycle de négociations qui devront aboutir à un Comité technique conclusif actant ce qui aura été positivement négocié.

Sur le fond :

Refusant de régler les problèmes d'affectation et les situations d'injustice en matière indemnitaire depuis 2007, la DG vient d'aggraver la situation en passant en force contre les propositions des organisations syndicales.

Dans le cadre de l'harmonisation indemnitaire, la DG a refusé l'octroi de l'ACF expertise encadrement pour les évaluateurs alors qu'ils sont affectés direction depuis le 1er janvier 2007. Les évaluateurs de la filière GP n'auront rien de plus. Ceux issus de la filière fiscale subiront des pertes de revenu de près de 500 euros par an, du fait de la fiscalisation de l'ACF technicité, (alors que les IFDD n'étaient pas imposables).

Les évaluateurs assurent des missions requérant un niveau d'expertise de très haut niveau nécessitant des mises à jour permanentes de leurs connaissances et des méthodes d'évaluation. Ils subissent des contraintes élevées de mobilité et de disponibilité horaire. Enfin, ils assument des responsabilités administratives et techniques de premier plan.

Une ACF spécifique pour sujétions particulières ou expertise est de toute évidence due aux évaluateurs, cadre A et B.

En matière d'affectation, les évaluateurs ont été stupéfaits d'apprendre que la DG a créée pour eux seuls une affectation Evaluation domaniale à la RAN. La logique de votre dispositif est à

première vue incompréhensible, créant deux affectations nationales différentes pour des agents en poste dans le même service France domaine.

La DG a détourné la revendication d'affectation nationale de tous les agents des Domaines, dans un seul but : sortir les évaluateurs de l'affectation Direction afin de ne pas leur verser l'ACF expertise encadrement et tenter de se protéger juridiquement en cas de saisine du Tribunal administratif. Il s'agit bien d'une manœuvre malhonnête qui n'a pas trompé les évaluateurs. Elle n'a eu comme conséquence que de mettre de l'huile sur le feu et d'exaspérer plus encore les évaluateurs.

La dégradation des missions et des conditions de travail s'accélère dans tous les services des Domaines.

Vos récentes décisions y ajoutent une ambiance délétère dans les services et dans les relations hiérarchiques.

Du fait de leurs missions complexes et spécifiques, c'est l'ensemble des agents de France Domaine qui doit bénéficier d'une ACF sujétions particulières

Nous demandons à la Direction générale de répondre positivement aux revendications suivantes :

- ACF spécifique pour tout les agents des Domaines : 37 points pour les A, 34 pour les B et 33 pour les C.
- Affectation nationale domaines pour tous les agents des Domaines et par la CAPL entre les différents services des domaines locaux. Respect de la règle de l'ancienneté.
- Pour les évaluateurs, agents en gestion et GPP qui souhaitent rester affectés "direction" hors France domaine, priorité absolue sur l'affectation "Direction" en 2015.
- Abandon de la note du 13 janvier 2014 relative au marché d'expertise privé pour l'estimation des biens Etat. Mise en place en cas de nécessité de la double évaluation par saisine de la DNID.
- Aucune externalisation ni privatisation des missions.
- Aucune suppression d'emplois.
- Développement de la formation initiale et continue à un tout autre niveau.
- Redéfinition des doctrines d'emplois.
- Pas de régionalisation. Maintien des services des Domaines dans les DDFIP. Renforcement de la DNID en moyens et effectifs pour développer leur mission de soutien et d'expertises aux services territoriaux des Domaines.

Compte-rendu

Au cours d'une discussion qui aura duré plus de trois heures, les délégations des 4 organisations syndicales représentatives auront eu à faire face au refus de la Direction Générale de répondre aux attentes des agents des demandes et à ses tentatives d'autojustification.

Au cas particulier, le chef du service Ressources Humaines n'a pas répondu aux revendications portées par la CGT et n'a pas manifesté de volonté d'ouvrir de véritables revendications. Pire encore, il a proposé que les évaluateurs souhaitant obtenir la prime direction puissent demander dans un dispositif transitoire à changer d'affectation dans le cadre du prochain mouvement de mutations, sans garantie que leurs demandes soient satisfaites.

Les organisations syndicales ont donc demandé à être reçues par le Directeur Général et ont rédigé un communiqué commun à l'issue de l'audience (cf. document joint).